

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

## Centre fédéral d'expertise des soins de santé

### Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

### Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, pour 2011. Ce montant est identique à celui de 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>